

Postulat pour une sortie rapide du gaz comme source d’approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins.

En vertu du droit d’initiative conféré par l’art 64 du règlement du Conseil communal (art. 31 LC), par voie de postulat, je demande au Conseil communal de Prangins d’inviter la Municipalité à présenter dans un rapport, les scénarii alternatifs à l’usage du gaz comme vecteur de chauffage énergétique des bâtiments sur la commune de Prangins, les coûts et les conséquences associées.

Il serait souhaitable que le rapport comporte ; - l’énoncé d’une politique énergétique volontariste à l’horizon 2030 qui soit en accord avec les objectifs du plan climat cantonal ; - l’étude des variantes permettant de s’affranchir rapidement du gaz naturel comme vecteur énergétique pour les bâtiments ; - l’estimation des coûts associés à ces variantes ; - les mesures organisationnelles que cela engendre, en particulier dans notre relation avec le distributeur du réseau de gaz actuel, les Services Industriels de Nyon.

Développement

Inutile de mentionner que l’agression russe en Ukraine porte à conséquence sur notre approvisionnement énergétique et plus particulièrement en ce qui concerne le gaz. Si les distributeurs se sont déclarés rassurants pour cet hiver, l’approvisionnement n’est en rien garanti pour l’hiver prochain. Les citoyens pranginois raccordés au gaz risquent bien de devoir précipiter leurs décisions au risque de se retrouver sans source d’eau chaude et de chaleur aux moments critiques des hivers prochains ; et ceci sans compter un doublement voire un triplement de leur facture énergétique. Dès lors, quelles solutions d’approvisionnement devront-ils privilégier en sachant que l’approvisionnement énergétique est une tâche de politique publique partagée entre confédération, canton et commune.

En conclusion

Le caractère d’urgence de la question ne doit pas occulter la nécessité de réfléchir avec le recul approprié. Alors, plutôt que d’être pris au dépourvu et de subir la situation, je recommande à la Municipalité de se saisir de l’occasion pour étudier de près la question et d’informer le Conseil et la population des conséquences directes et indirectes de cette nouvelle situation de crise et des possibilités de prendre les mesures appropriées.

J’invite par conséquent le Conseil à soutenir la présente proposition et à renvoyer, sans tarder, ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport d’ici à six mois.

Prangins le 20 mars 2020 ;



Yvan Buccioli,
Conseiller communal